

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2024
COMMUNE DE DIENVILLE

La réunion a débuté le 07 Février 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur LARGE Claude.

Membres présents : Mr LARGE Claude, Maire
Mr PAILLEY Régis, Mme PETIT Catherine, Mr MAILLARD Francis, Adjoint
Mr DUPONT Bruno, Mme TABOURET Nathalie, Mr VERHAEGEN Yannick,
Mme BOURCIER Céline, Mr ASSIER Roger, Mr RAVIER Sébastien, Mme COQUIN Mélisandre

Membres absents représentés : néant

Membres absents : Madame CARTIER Isabelle (pouvoir à Mme PETIT Catherine)
Mr VINZENT Franck (procuration à M. LARGE Claude)

Membre absent excusé : Mme DOYEN Florence,

Secrétaire de séance : Mme TABOURET Nathalie

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu du dernier CM (du 29/01/2024)

Le compte-rendu du 29 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Mme TABOURET Nathalie est désignée secrétaire de séance.

2024_13 · Vente de la Maison située au 01 Rue Grégoire Royer

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente de la Maison située 01 Rue Grégoire Royer, il a demandé à Monsieur Pierre POIRIER, Agent mandataire en immobilier, chargé de la vente de ce bien immobilier cadastré AC12 et AC13, d'être présent à la réunion de ce jour.

Il laisse la parole à ce dernier qui rappelle les visites qu'il a effectuées depuis qu'il a le dossier en gestion et informe qu'une proposition d'achat a été faite pour un montant de 148 000 € et précise que les honoraires chiffrés à 8 000 € seront à la charge du vendeur, soit la commune de Dienville.

Suite à cet exposé, Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir poser toutes les questions qu'ils jugent pertinentes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTTE la proposition faite de la vente de la maison du 01 Rue Grégoire Royer pour un montant de 148 000 €,

PRÉCISE que les honoraires chiffrés à 8 000 € seront à la charge du vendeur, soit la commune de DIENVILLE.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Néant

Tour de table

Néant

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h08.



Mr Claude LARGE